

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 2 FÉVRIER 2015

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 2 février 2015 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Pierre Paquette, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier, ainsi que Thomas Lepitre, inspecteur municipal sont également présents.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2015-02-02/19

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

4.1.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 5 JANVIER 2015

2015-02-02/20

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'approuver le procès verbal de la session régulière du 5 janvier 2015 tel que distribué.

4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

4.2.1 Rien à signaler.

5.0 RAPPORTS

5.1 MRC
Rapport du Maire.

5.2 CLD
Le CLD s'intègre progressivement à la MRC.

5.3 Collecte sélective et déchets
Françoise Bouchard remet le rapport de la rencontre de la régie des déchets du 14 janvier 2015 :
-Tous les tests du ministère de l'environnement du Canada ont été réussis.
-Le règlement 2008-01 a été renouvelé au taux de 2.16%.

PROCES VERBAUX



-123,52 tonnes de déchets ont été envoyés au site en 2014 comparativement à 128,15 tonnes en 2013.

-53,43 tonnes de compost en 2014 comparativement à 66,56 tonnes en 2013.

5.4 Incendies

Rien à signaler.

5.5 Urbanisme

Rien à signaler.

5.6 Loisirs

Rapport de Tommy Lacoste concernant le projet de parc-école d'un budget prévu de 106 000\$. Rencontre à prévoir pour discuter de la possibilité de jumeler le comité des loisirs au comité famille MADA.

5.7 Voirie, aqueduc et égout

Rapport de l'inspecteur municipal.

5.8 CDL

Francis Cloutier discute de l'avancement de son projet : la fête de la pêche prévue pour le 5 et 6 juin prochain. De l'ensemencement est prévu ainsi que de l'initiation à la pêche pour les élèves de l'école (5 juin) et une journée de pêche pour l'ensemble de la population (6 juin).

5.9 Direction générale

-Rencontre à prévoir avec des promoteurs pour l'éco-quartier.

-Préparation pour la visite des vérificateurs financiers (16 février).

-Le renouvellement de l'emprunt de 2 121 000\$ s'est fait pour le 21 janvier 2015.

-Formation suivie : Politique de gestion contractuelle.

-Le rôle de perception est déposé.

-Suivi concernant les élections du 18 janvier 2014: 54 citoyens sont venus voter sur une possibilité de 494 électeurs. Coût total : 5 800\$.

5.10 Rapport du Maire

-Projet du CDL : fête des bénévoles.

-Remerciements de Radio Canada pour la résolution d'appui.

-Remerciements du Président de la Coopérative de solidarité de Dixville Alain Leclerc, pour les gens présents au brunch.

-Invitation aux élus pour une formation concernant l'évaluation foncière à la MRC le 9 février en soirée.

-Visite de « place aux jeunes » le 22 février prochain à 9h30.

-Conférence à l'école Sancta-Maria pour la semaine de la persévérance scolaire.

5.11 CCU

Rien à signaler.

6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de janvier et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

PROCÈS VERBAUX



7.0 TRÉSORERIE:

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2015-02-02/22

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit à été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 5817 à 5857 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 74 274.36\$.

7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2015

2015-02-02/23

ATTENDU QUE la Municipalité de Dixville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2015;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, la Municipalité a économisé 4 400\$ en profitant de ce regroupement;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2015;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que

PROCES VERBAUX



le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

7.2.2 AUTORISATION AU MAIRE À PARTICIPER À LA FORMATION : « MOBILISATION ET IMPLICATION DU MILIEU »

2015-02-02/24

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'autoriser le Maire à participer à la formation « Mobilisation et implication du milieu » d'une durée d'une journée. Le secrétaire trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.3 PAIEMENT DU TEMPS SUPPLÉMENTAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2015-02-02/25

Considérant le surplus de travail occasionné par le processus électoral;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité de payer le temps accumulé du Directeur général, soit 50 heures. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.3 VIREMENT ET AFFECTATION

Aucun.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.1 DEMANDES 2015 À LA SURETÉ DU QUÉBEC

Il est résolu à l'unanimité que les demandes spécifiques à Dixville demeurent les mêmes que celles des années passées.

PROCÈS VERBAUX



2015-02-02/26

8.2 REDDITION DE COMPTE POUR LE MTQ ET AURORISATION AU VÉRIFICATEUR FINANCIER

Attendu que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 143 920\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés lors du dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

Pour ces motifs, sur proposition de la Conseillère Françoise Bouchard, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Dixville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

8.3 MISE EN DEMEURE POUR DOMMAGES CAUSÉS AUX INSATALLATIONS D'HYDRO-QUÉBEC

Suite à la mise en demeure du 27 janvier 2015 d'Hydro-Québec, le directeur général informe le conseil que la municipalité n'est pas à l'origine des dommages et par conséquent non responsable. Le directeur général informera les assurances de la municipalité ainsi qu'Hydro-Québec que nous refusons toute responsabilité par rapport aux dommages, que nous n'avons pas été négligent et que par conséquent nous ne donnerons pas suite à la demande de réclamation d'Hydro-Québec.

9.0 AVIS DE MOTION

9.1 Aucun.

10.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

10.1 Aucun.

11.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen du chemin Chamberlain demande au conseil les raisons pour avoir installé un panneau de limite de vitesse à 30 km/h en plus d'un panneau d'arrêt sur le chemin Chamberlain, au cœur du village. Selon lui les ajouts sont exagérés.

Le maire explique les raisons de ces changements et souligne que plusieurs citoyens demandaient à la municipalité d'agir pour

PROCES VERBAUX



ralentir la circulation. Tous sont d'accord pour dire que ce secteur est dangereux pour les enfants.

2015-02-02/27 12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h20.

Maire

Secrétaire-trésorier